



TRANSACTION :

Barème à compter du 1er novembre 2019

- Honoraires de transaction (hors cas particulier*):

Prix de vente	Honoraires HT	<i>Honoraires TTC</i>
De 0 à 10 000 €	2 083,33 €	2 500,00 €
De 10 001 à 20 000 €	2 500,00 €	3 000,00 €
De 20 001 € à 40 000 €	3 333,33 €	4 000,00 €
De 40 001 à 50 000 €	3 750,00 €	4 500,00 €
De 50 001 à 60 000 €	4 583,33 €	5 500,00 €
De 60 001 à 70 000 €	5 000,00 €	6 000,00 €
De 70 001 à 80 000 €	5 416,67 €	6 500,00 €
De 80 001 à 90 000 €	5 750,00 €	6 900,00 €
De 90 001 à 100 000 €	6 000,00 €	7 200,00 €
De 100 001 à 112 500 €	6 250,00 €	7 500,00 €
De 112 501 € à 125 000 €	6 500,00 €	7 800,00 €
De 125 001 à 137 500 €	6 750,00 €	8 100,00 €
De 137 501 € à 150 000 €	7 000,00 €	8 400,00 €
De 150 001 € à 162 500 €	7 250,00 €	8 700,00 €
De 162 501 € à 175 000 €	7 666,67 €	9 200,00 €
De 175 001 € à 187 500 €	8 250,00 €	9 900,00 €
De 187 501 € à 200 000 €	9 000,00 €	10 800,00 €
De 200 001 € à 225 000 €	9 916,67 €	11 900,00 €
De 225 001 à 250 000 €	10 750,00 €	12 900,00 €
De 250 000 à 300 000 €	12 416,67	14 900,00 €
Plus de 300 000 €	4,17 % du prix de vente	5,00 % du prix de vente

* Ces honoraires sont à la charge de l'Acquéreur ou du Vendeur selon précision du mandat de vente, cette information est donnée avant toute présentation d'un bien et la mention en sera faite dans l'annonce.

- Cas particulier* :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une tierce agence immobilière :

L'Acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente et ce par voie de rétrocession d'honoraires.



LOCATION :

Barème à compter du 1^{er} novembre 2019

- Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Détail des frais d'agence	Pourcentage appliqué
- Visite du logement - Constitution du dossier - Rédaction du bail locatif - Suivi du dossier	72,70%*
- Etat des lieux d'entrée et sortie	27,30%*

*Les frais d'agence applicables à la location sont équivalents à 14% TTC du loyer annuel hors charges et sont répartis de manière équitable entre le bailleur et le locataire (7% TTC pour le bailleur, 7% TTC pour le locataire).

- Honoraires pour les autres baux :

- **Habitations hors résidence principale :** 14% TTC du loyer annuel hors charges, 7% TTC à la charge du locataire et 7% TTC à la charge du bailleur.
-
- **Professionnels et commerciaux :** Nous consulter pour ce cas précis.

- Honoraires de gestion locative:

- **De 1 à 3 lots :** 7,02 % du loyer charges comprises (5,85 % hors taxes)
- **De 4 à 8 lots :** 6,50 % du loyer charges comprises (5,42 % hors taxes)
- **A partir de 9 lots :** 6 % du loyer charges comprises (5 % hors taxes)

- Honoraires sur prestations particulières :

- **Honoraires d'état des lieux** (hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989) : 150 € TTC à la charge du bailleur.

la vie, la maison, laforêt.

Mauléon 79700 1 rue de la Poterie 05 49 81 13 70	Nueil les Aubiers 79250 10 Grand rue 05 49 74 91 73	Saint Varent 79330 14 rue Novihéria 05 49 67 65 33	La Chapelle Saint Laurent 79430 15 route de Bressuire 05 49 80 08 84	Moncutant 79320 1 rue Jeanne d'Arc 05 49 80 56 65	Thouars 79100 36 boulevard Ernest Renan 05 49 96 30 14	Barbâtre 85630 35 rue du Centre 02 51 35 85 87
---	--	---	---	--	---	---